Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 31

OBJET :

Budget supplémentaire
-
Exercice 2022

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le 1er avril deux mille vingt-deux, s'est assemblé salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Laëtitia DOROT, M. Jean-Claude LE ROUX, Adjoints au Maire, Mme Vannina ETTORI, Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM, M. Alexandre DUMONT, M. Jean-Moïse VENEROSY, Mme Dominique RENONCIAT, M. Jean-Paul REGEASSE, M. Jean-François CARO, Mme Anne-Laure GUIBERT, M. Gérard BOUTHIER, Mme Audrey WACQUIEZ-CORMONT, M. Bernard NUSBAUM, Mme Emilie SPONVILLE, M. Guy CLUZEL, Mme Victoire REFALO, M. Denis ADAM, Mme Vanessa MAZEAU, M. Cyril MERTENS, Mme Marie-Christine ROBILLARD, M. Rémy PETIT, Mme Fabienne GABBANELLI, M. Jérôme RITTLING, Mme Claire CHARANSONNET, M. Romain SARRASIN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :
M. Gilles CARBONNET donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN donne pouvoir à M. Olivier CLODONG
Mme Carole PELLISSON donne pouvoir à Mme Nicole LAMOTH
M. Bernard TARKALI donne pouvoir à Mme Jocelyne FALCONNIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Moïse VENEROSY

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220407-2022-04-286-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

DELIBERATION N° 2022/04/286

OBJET : Budget supplémentaire - Exercice 2022

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2313-2,

CONSIDERANT que le présent Budget supplémentaire a pour objet d'inscrire les résultats de fonctionnement, d'investissement et les restes à réaliser de l'exercice précédent, ainsi que l'affectation du résultat. ;

CONSIDERANT que les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent aux crédits engagés mais non encore mandatés en 2021. Ils s'élèvent à 5 866 604,75 € en dépenses et à 5 321 916,12 € en recettes ;

CONSIDERANT que ce Budget supplémentaire permet également l'inscription de nouveaux crédits nécessaires en investissement :

En section de fonctionnement

❖ Les dépenses de fonctionnement comprennent à titre principal :

✓ L'ajustement des crédits des **charges à caractère général** du chapitre 011, pour un montant de 143 222 € :

- La fin du marché public de désherbage par la reprise en régie de ces missions permet de faire une économie de -120 000 € au compte 615231.
- L'augmentation des tarifs d'électricité nécessite d'augmenter ce poste de 122 000 € au compte 60612.
- Les frais d'entretien des bâtiments communaux pour 24 000 €.
- Les frais d'entretien de voirie pour 28 000 € sur les comptes 60633, 615231 et 61558.
- Des dépenses liées à l'achat de produits et équipements pour les agents communaux dans le cadre de la crise sanitaire pour 30 000 €.
- Des frais de réparation et d'entretien de la flotte automobile pour 7 000 €.
- Des frais d'honoraires d'études de requalification urbaine rue Basse pour 37 000 € au compte 617.
- La poursuite du contrat avec le CIG de Versailles pour la mission du règlement général de la protection des données (RGPD) pour 10 000 € au compte 611.
- Divers ajustements pour 5 000 € (alimentation, petit matériel…).

✓ Les dépenses sur le chapitre 014 pour -159 000 € :

- Le compte 739116 est réduit de 159 000 € suite à la notification de l'arrêté préfectoral du 16 février 2022 du prélèvement de 1 116 819,52 € relatif à l'article 55 de la loi SRU et compte tenu des crédits inscrits de 1 276 306 € au Budget primitif issus de son estimation en novembre 2021.

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220407-2022-04-286-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

✓ Les dépenses sur le chapitre 65 doivent être augmentées de 15 778 € afin d'indemniser un agent à la suite d'un jugement.
La Commune doit verser la somme de 15 777,50 €, suite à un jugement du 25 novembre 2021 du Tribunal judiciaire d'Evry ayant décidé une indemnisation à un agent de la Police municipale percuté volontairement par le conducteur d'un véhicule, durant son service, lors d'une intervention en 2019. Il appartient à la Commune de recouvrer cette somme auprès du conducteur condamné dans le cadre d'un acte de subrogation.

Le résultat de la section de fonctionnement est affecté en totalité sur la section d'investissement, il n'y a donc aucune recette supplémentaire à inscrire.

La section de fonctionnement est ainsi **équilibrée** à hauteur de 0 €.

En section d'investissement

❖ Les dépenses d'investissement comprennent à titre principal :

✓ Le déficit de la section d'investissement (chapitre 001), qui se décompose comme suit :
- déficit d'investissement au 31/12/2021 de 2 903 175,46 €,
- ajustement du déficit d'investissement afin d'apurer le compte 1069 : 67 000 €.

✓ Les restes à réaliser de dépenses pour 5 866 604,75 €.

✓ Le chapitre 20 est alimenté de 45 650 €, dont :
- Compte 2031 ajustement des crédits à hauteur de 10 650 €.
- Compte 2051 : ajustement des crédits à hauteur de **35 000 €** destinés à l'acquisition d'une plateforme de e-commerce avec hébergement internet. En effet, la Commune se mobilise pour soutenir l'activité des commerces de proximité et pour tenir compte des nouveaux comportements des acheteurs.
  Une convention de co-financement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations a été signée, afin d'obtenir une subvention de 20 000 € correspondant à l'acquisition de la plateforme, par décision du Maire n° 2022-67 du 24 février 2022.

✓ Le chapitre 21 est alimenté de 1 017 144,54 € qui se décomposent comme suit :
- Rénovation énergétique de bâtiments communaux pour 830 000 € :
  - gymnase des Camaldules 415 000 €,
  - centre de loisirs Jacques Prévert 415 000 €.

Les procédures de marchés publics de travaux à procédure adaptée ont été lancées. L'analyse des offres est en cours, en vue d'une notification des différents lots prévue le 22 avril 2022. Ces crédits pourront faire l'objet d'un complément lors d'une décision modificative, si nécessaire.
- Achat de matériel et outillage pour le Service Environnement : 68 000 € :
  - arrosage automatique 22 000 € (parc de l'hôtel de ville, pont Soweto, massif des rives de l'Yerres et la pointe du 19 mars),
  - outillage dans le cadre de la reprise en régie des missions de désherbage 30 000 € (tondeuses, débroussailleuses, souffleurs, composteurs…),
  - colombarium 16 000 € (rénovation de la couche supérieure du sol).

- Divers travaux dans les bâtiments communaux pour 82 000 € :
  - écoles (maternelles Grande Prairie, Saint-Hubert, self Camaldules) et centre de loisirs Jacques Prévert 58 000 €,

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220407-2022-04-286-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

- bâtiments autres 24 000 € (tribunes et vestiaires du stade Léo Lagrange pour 6 000 €, réparation de fuites à la Mairie Poste de proximité pour 8 000 €, revêtement du sol de la brasserie CEC pour 10 000 €).

- Travaux de voirie 3 000 €.
- Installation d'une caméra de vidéoprotection, ainsi qu'une station de travail pour le traitement de l'affichage mural au centre de surveillance urbain, pour 9 000 €.
- Achat et pose d'une structure multi-activités pour les enfants d'une tranche d'âge de 3 à 12 ans, dotée d'un sol souple adapté au Bois d'Amour 25 000 €.

❖ Les recettes d'investissement comprennent à titre principal :

✓ Les restes à réaliser de recettes d'investissements de 5 321 916,12 € sont inscrits réglementairement à ce budget supplémentaire.

✓ Le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », conformément à l'affectation du résultat 2021 est de 4 446 658,63 €.

✓ Le Chapitre 13 concernant l'ajustement des recettes liées aux subventions pour 131 000 € comprenant :

- une subvention au titre du FIPD (Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance) pour la vidéoprotection de 63 000 €,
- une subvention du Département de l'Essonne au titre de l'aide à l'investissement culturel pour les travaux relatifs à l'aménagement du parc Budé (grotte monumentale, tour de guet, remparts) pour 50 000 €,
- l'ajustement du solde de la subvention de la Région, au titre du Contrat d'aménagement régional (rue Pasteur) pour 18 000 €.

La section d'investissement est ainsi **équilibrée** à hauteur de 9 899 574,75 €.

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires générales,

A la majorité (4 contre : F. GABBANELLI, J. RITTLING, C. CHARANSONNET, R. SARRASIN),

ADOPTE, chapitre par chapitre, le Budget supplémentaire 2022 ci-dessus, équilibré comme suit :

.en section de fonctionnement à	0,00 €,
.en section d'investissement à	9 899 574,75 €.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le **12/04/2022** et de la publication le **11/04/2022**
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE) 91

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220407-2022-04-286-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

BS 2022 - TABLEAU D'EQUILIBRE

Section d'investissement

chapitre	libellé	BS
001	déficit section d'investissement	2 903 175,46
001	Ajustement 1069	67 000,00
020	dépenses imprévues	
040	ope.d'ordre de transf. entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
13	subventions d'investissement	
16	emprunts & dettes	
20	immobilisations incorporelles	76 834,40
204	subventions d'équipement versées	
21	immobilisations corporelles	5 991 381,71
23	immobilisations en cours	861 183,18
26	participations et créances rattachées	
27	autres immobilisations financières	
	dépenses d'investissement	**9 899 574,75**
10	dotations fonds divers réserves	
1068	excédents de fonctionnement capitalisés	4 446 658,63
13	subventions d'investissement	4 779 551,12
16	emprunts & dettes	
204	subventions d'équipement	
21	Immobilisations corporelles	
040-041	opérations patrimoniales	
001	résultat d'investissement reporté	
021	virement de la section de fonctionnement	
024	Produits des cessions	673 365,00
	recettes d'investissement	**9 899 574,75**

Section de fonctionnement

chapitre	libellé	BS
011	Charges à caractère général	143 222,00
012	Charges de personnel	
014	Atténuation de produits	-159 000,00
65	Autres charges de gestion courante	15 778,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section d'investissement	
042-043	Opérations ordre	
	dépenses de fonctionnement	**0,00**
002	Résultat reporté	
013	Atténuation de charges	
70	Produits services, domaine et ventes div	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires	
042-043	Opérations ordre	
	recettes de fonctionnement	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220407-2022-04-286-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022